

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 13 FEVRIER 2024

Le treize février à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 05/02/2024 et transmise par voie électronique le 05/02/2024 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Alain Bouchu, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos.

Absents : Jean-François Cédet, Camille Gizardin, France Lamothe, Vincent Dubourg, Maïlis Flores.

Procuration : Vincent Dubourg à René Santos
France Lamothe à Jean-Vincent Salles

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- Convention d'adhésion à la prestation de gestion des dossiers d'allocations chômage du CDG 64.
- Délibération baccades sur les terrains communaux d'Aubise.
- Convention prêt à usage Commune – ACCA.
- Fonds de concours CCHB – Réhabilitation Gite Communal.
- Approbation des CFU 2023 (budgets Espace Animalier, AEP et Commune).
- Affectation des résultats (budgets Espace Animalier, AEP et Commune).

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2024.

Approuvé à 08 voix.

2° Prestation de Gestion des dossiers Allocations Chomage CDG 64

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} mars 2024

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal :

décide d'adhérer à compter du 1^{er} mars 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,

autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,

précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

vote à la à l'unanimité : 08 Pour : 08 Contre : Abstention :

3° Baccades Aubise à reverser à l'AFP d'Aubise

Arrivées de C. Gizardin et J.F Cédet.

Afin de continuer à inscrire l'action de la commune en synergie avec celle de l'Association Foncière Pastorale (AFP) d'Aubise dont les entreprises améliorent nettement l'état de ce quartier, la commission Pastoralisme préconise que le montant des baccades du bétail en séjour sur Aubise puissent lui être reversées afin de participer à son budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention équivalente au montant des baccades d'Aubise de l'année 2023 soit un montant de 213.18 euros

Après en avoir délibéré et échangé sur ce thème, les membres du conseil municipal ;

DECIDENT de verser une subvention de 213.18 euros à l'AFP d'Aubise pour l'année 2024 cette subvention sera inscrire au budget des subventions 2024.

vote à l'unanimité : 10 Pour : 09 Contre : 01 Abstention :

4° Convention prêt à usage Commune – Acca

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ACCA BORCE a demandé à pouvoir disposer de la parcelle communale cadastrée section B n°638 en vue de l'édification d'un bâtiment en lien avec son activité cynégétique.

Il dépose sur le bureau le projet de contrat de prêt à usage établi à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition de l'ACCA BORCE, pour une durée initiale de vingt-deux ans, renouvelables selon les modalités définies dans l'article 5 de la convention de prêt à usage, la parcelle communale cadastrée section B n°638 en vue de l'édification d'une infrastructure en lien avec son activité cynégétique.

APPROUVE le projet de contrat de prêt à usage tel qu'il lui est présenté par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'Association.

vote à l'unanimité : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

5° demande Fonds de Concours CCHB pour la réhabilitation du Gîte Communal

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du gîte communal au centre du bourg, à proximité immédiate de la mairie, de l'église et du multiple rural. Son défaut d'espaces extérieurs, son état de vétusté ainsi que son exploitation en « refuge » ne sont aujourd'hui plus en adéquation avec la demande touristique actuelle.

Pour cela, la Commune envisage une opération d'amélioration conséquente dont les principales modalités sont :

- Excavation d'une partie du jardin afin de créer une entrée servante pour augmenter la surface utile du rez-de-chaussée aux fonctions d'accueil.
- Désamiantage de la toiture par une couverture en ardoises naturelles, isoler tous les étages en employant des matériaux écologiques et biosourcés (fibres de bois).
- Transformation des deux grands dortoirs existants au R1 en quatre chambres de deux personnes et en créant dans les combles à aménager deux nouvelles chambres de trois personnes, l'ensemble desservi par des salles de bains et sanitaires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il existe une délibération du 5 juillet 2018 relative au fonds de concours prise par la Communauté de Communes du Haut Béarn et qui règlemente l'attribution du Fonds de Concours aux communes.

Après avoir rappelé que l'aide au titre du fonds de concours est limitée dans tous les cas à 10 000 euros par commune et par période de 6 années (mandat), Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur la demande d'aide pour l'attribution du Fonds de concours.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Haut Béarn pour la réhabilitation du gîte communal.

vote à l'unanimité : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

6° Approbation CFU budget Espace Animalier

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 40 049.05 €

Réalisé : 40 048.59 €

Reste à réaliser :

Recettes :

Prévu : 40 049.05 €

Réalisé : 37 713.05 €

Reste à réaliser :	
FONCTIONNEMENT :	
Dépenses :	
Prévu :	2 856.00 €
Réalisé :	509.11 €
Recettes :	
Prévu :	2 856.00 €
Réalisé :	2 844.65 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 2 335.54
Fonctionnement :	2 335.54
Résultat global :	0

vote à l'unanimité : 09 Pour : 09 Contre : Abstention :

7° Approbation CFU budget AEP

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	
Prévu :	201 883.77 €
Réalisé :	22 889.38 €
Reste à réaliser :	
Recettes :	
Prévu :	201 883.77 €
Réalisé :	202 129.83 €
Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	
Prévu :	52 415.11 €
Réalisé :	51 713.04 €
Recettes :	
Prévu :	52 415.11 €
Réalisé :	51 713.04 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	179 240.45
Fonctionnement :	0
Résultat global :	179 240.45

vote à l'unanimité : 09 Pour : 09 Contre : Abstention :

8° Approbation CFU budget communal

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu :	510 753.49 €
Réalisé :	247 101.85 €
Reste à réaliser :	

Recettes :

Prévu :	510 753.49 €
Réalisé :	143 297.71 €
Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu :	570 027.11 €
Réalisé :	436 292.70 €

Recettes :

Prévu :	570 027.11 €
Réalisé :	616 193.22 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 103 804.14
Fonctionnement :	179 900.52
Résultat global :	76 096.38

vote à l'unanimité : 09 Pour : 09 Contre : Abstention :

9° Affectation Résultat budget Espace Animalier

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 le 13/02/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 335.54
- Un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 335.54
- Un déficit d'investissement de :	2 335.54
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	2 335.54

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	2 335.54
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 335.54
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	2 335.54

vote à l'unanimité : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

10 ° Affectation Résultat BP AEP

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice le 13/02/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	0
- Un déficit reporté de :	0
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0
- Un excédent d'investissement de :	179 240.45
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
- Soit un excédent de financement de :	179 240.45

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : DEFICIT	0
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	179 240.45

vote à l'unanimité : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

11° Affectation Résultat BP Commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe VIGNEAU, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice le 13/02/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	130 450.30
- Un excédent reporté de :	49 450.22
Soit un excédent de fonctionnement de :	179 900.52

- Un déficit d'investissement de :	103 804.14
- Un déficit des restes à réaliser de :	0
- Soit un besoin de financement de :	103 804.14

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	179 900.52
--	------------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	103 804.14
--	------------

Résultat reporté en fonctionnement (002)	76 096.38
--	-----------

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	103 804.14
---	------------

vote à l'unanimité : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024-02 à 2024-11.

Liste des membres présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Alain Bouchu, Jean-Claude Coustet, Didier Sansot, René Santos, Camille Gizardin, Jean-François Cédet.


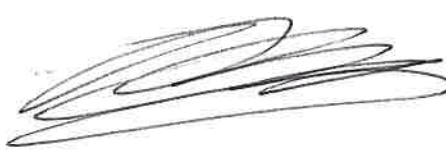
TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N°	OBJET	RESULTAT DU VOTE
2024-02	CONVENTION ADHESION PRESTATION CDG POUR ALLOCATIONS CHOMAGE	<i>Approuvée / Rejetée</i>

2024-03	BACADES AFP AUBISE	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-04	FONDS DE CONCOURS CCHB – REHABILITATION GITE COM	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-05	CONVENTION PRET A USAGE COMMUNE /ACCA	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-06	APPROBATION CFU ESPACE ANIMALIER	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-07	APPROBATION CFU AEP	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-08	APPROBATION CFU COMMUNE	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-09	AFFECTATION DE RESULTAT BP ESPACE ANIMALIER	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-10	AFFECTATION DE RESULTAT BP AEP	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2024-11	AFFECTATION DE RESULTAT BP COMMUNE	<i>Approuvée / Rejetée</i>

TABLE DES DECISIONS

<u>NEANT</u>

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
---	---